



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de FORGES DE LANOUEE

Décision numéro 08/2026 du 13 FEVRIER 2026

**OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC L'ENTREPRISE COUESPEL
POUR LES TRAVAUX DE TRAVERSEE DE ROUTE AU LIEU-DIT LE BAS CAMPER – SITE DES FORGES**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/05-01) (rubrique N° 4), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés et les accords- cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2022 (N° 22-11/03-06) (rubrique N° 4) portant modification et ajout à la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/02-01) relative aux délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal, fixant une limite à 25 000 euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication par voie d'affichage à compter du 1er juillet 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2025 autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année 2026,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux de traversée de route au lieu-dit le bas camper sur le site des Forges afin d'améliorer la voirie existante,

Vu la proposition de l'entreprise SARL COUESPEL en date du 12 février 2026,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de travaux avec l'entreprise SARL COUESPEL de Josselin pour la réalisation de travaux de traversée de route au lieu-dit le bas camper sur le site des Forges. Le coût s'élève à 3 378 € HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché en mairie.

Fait à Forges de Lanouée
Le 13 février 2026

Le Maire,
Jacques BIHOUEE

Le Conseil Municipal sera informé lors d'une prochaine séance

